

Fiche de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annex II Revision

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identification du produit

Ameta Solution 76-28 Engine Clean +

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Nettoyeur a base d'eau biodégradable.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Ameta Distribution Inc.

1392, Avenue de la Gare, Mascouche (QC) Canada J7K 2Z2

T. (450) 477-3102 1-888-452-6382

F. (450) 477-6664

email: info@ametasolution.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Canutec: 613-996-6666

SECTION 2: Identification des dangers

To people

Yeux: Irritation, nocif, dommage sérieux

Peau: Irritation, absorption contact chronique: secheresse, gercure, irritation, dermatite

Ingestion: Nocif, dommage sérieux, trouble gastro-intestinaux,

Inhalation: Irritation, étourdissement, nocif si aération inadéquate

To the environment

See point 12. Risque négligeable, produit biodégradable a 100%

Danger:

Nocif en cas d'ingestion (H302)

Toxique par contact cutané (H311)

Toxique par inhalation (H331)

Provoque une irritation cutanée (H315)

Provoque une sévère irritation des yeux (H319)

Peut irriter les voies respiratoires (H335)

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (H372)

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux (H314)

Provoque de graves lésions des yeux (H318)

Provoque des lésions graves des voies respiratoires

Toxicité aiguë - orale : Non disponible

Toxicité aiguë - cutanée : Non disponible

Toxicité aiguë - inhalation : Non disponible

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique : Non disponible



GHS07

Toxicité aiguë catégorie 4



GHS05

Matières corrosives (CR)

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié: Eau pulvérisé, Mousse, Poudre d'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Aucune

5.3 Conseils aux pompiers: Aucun

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Porter un appareil respiratoire autonome

Produits de combustion: Monoxide de carbone

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éloigner les substances acide .Utiliser équipement de protection personnel. Ventiler la zone, éviter la création et l'inhalation de poussières, brouillard ou vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Produit Biodégradable

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ne pas récupérer, rincer avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Manutention: voir section 7

Équipement de protection: voir section 8

Disposition déchets: voir section 13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Manipulation

Informations pour une manipulation sans danger:

Voir point 6.1

Assurer une bonne ventilation des lieux.

Tenir à l'écart des produits acides, Éviter les contacts directs avec le produit

Manger, boire, fumer ainsi que la conservation de produits alimentaires sur les lieux de travail est interdit.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Observer les indications sur l'étiquette et la notice d'utilisation.

Appliquer les modes de fonctionnement selon le mode d'emploi.

Le cas échéant:

Mise en circuit des dispositifs d'aspiration locaux.

7.2 Stockage

Exigences relatives aux entrepôts et récipients:

Ne stocker le produit que dans son emballage d'origine et fermé.

Ne pas stocker le produit dans les couloirs ou dans les escaliers.

Ne pas stocker avec des substances acides

Protéger du gel

Conditions de stockage particulières: Voir point 10

Conserver au frais, A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux / visage



Protection oculaire appropriée

Porter des lunettes de protection en cas d'éclaboussures.

En cas d'éclaboussures selon la DIN EN 166



Protection de la peau

Protection des mains

Matériau approprié : Caoutchouc butyle.

Temps de pénétration (durée maximale de port) : 480 min.

Remarque : Durée de résistance à la rupture



Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire si la ventilation est inadéquate.

Appareil de protection respiratoire approprié

Appareil filtrant combiné (DIN EN 141) Type : A

Remarque: Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas porter sur soi des chiffons imprégnés du produit. Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

8.3 Indications diverses

Aucun essai n'a été effectué. La sélection concernant cette préparation a été effectuée de bonne foi en prenant compte des informations relatives aux composants. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, un test doit donc être fait avant leur utilisation.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

État physique:	Liquide
Substance:	Liquide
Couleur:	Bleu
Odeur:	Orange
PH-value undiluted:	13 basique
Température d'ébullition(°C):	>100 °C
Température de fusion (°C):	<0 °C
Solubilité	oui: eau
Taux d'évaporation	non-disponible

Point éclair (°C):	non-applicable
inflammabilité (solid, gas):	Non
Pression de la vapeur	non-disponible
Seuil minimal d'explosion :	non-disponible
Seuil maximal d'explosion :	non-disponible
Température d'ignition :	non-applicable (inflammable)
Densité :	~1 (comme l'eau)
Teneur en COV	6-14%
Viscosité	~1 (comme l'eau)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce produit peut entrer en réaction avec des agents acides.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique : Stable dans des températures et pressions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réactions dangereuses connues

10.4 Conditions à éviter

chaleur, acides, soleil, gel.

10.5 Matières incompatibles

acides, gel, soleil.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun

décomposition par le feu: Monoxyde de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques(Effets aigus)	
Ingestion, LD50 rat oral (mg/kg):	Non-Disponible
Inhalation, LC50 rat inhal.(mg/l/4h):	700 ppm
Contact peau, LD50 rat dermal (mg/kg):	Non-Disponible
Contact yeux:	Non-Disponible
Informations sur les effets toxicologiques chronique	
Sensibilization:	Possible
Cancérogène:	Non-Disponible
Mutagène:	Non-Disponible
Tératogène:	Non-Disponible
Effet narcotique:	Possible

SECTION 12: Informations écologiques

Effets écotoxiques: Aucune information disponible.

Toxicité aquatique: Aucune information disponible.

Toxicité bactérielle: Aucune information disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Méthode d'analyse : Biodégradation

Paramètre : Biodégradation

Taux de décomposition : Aucune information disponible.

Temps : Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Aucune information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.7 Autres indications écologiques

Ne contient pas des AOX(halogène organique adsorbable) selon la formulation Ne contient pas des AOX selon la formulation

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Selon les directives locales.

Diluer avec beaucoup d'eau

Éviter les contacts directs avec le produit

Porter l'équipement de protection approprié

13.2 Informations complémentaires

Ces informations sont attribués sur la base des usages les plus courants de ce produit et peuvent ne pas refléter les contaminants résultant de l'utilisation réelle.

Les codes déchets indiqués ci-dessous ne sont cités qu'à titre indicatif et se basent sur l'utilisation prévue pour ce produit. En cas d'utilisation spéciale et dans le cadre des possibilités d'élimination des déchets de la part de l'utilisateur, d'autres codes déchets peuvent éventuellement être assignés aux produits.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Numéro ONU	Non-Disponible
Transport par voie terrestre (ADR/RID)	
Classe/ groupe d'emballage:	Non-Disponible
Code de classification:	Non-Disponible
Danger n° (code Kemler) :	Non-Disponible
Réglementations particulières :	Non-Disponible
Code de restriction concernant les tunnels	Non-Disponible
Transport maritime (IMDG)	
Classe(s) :	Non-Disponible
Numéro EmS :	Non-Disponible
Réglementations particulières :	Non-Disponible
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)	
Classe(s) :	Non-Disponible
Réglementations particulières :	Non-Disponible
Groupe d'emballage	Non-Disponible



GHS07
Toxicité aiguë catégorie 4



GHS05
Matières corrosives (CR)

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucune

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autres réglementations (UE)

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Directives nationales

Aucune information disponible.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

SECTION 16: Autres informations

- H304 Nocif en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H312 Nocif par contact cutané.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
 21 Nocif par contact avec la peau.
 37 Irritant pour les voies respiratoires.
 38 Irritant pour la peau.
 41 Risque de lésions oculaires graves.
 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Abréviations et acronymes

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 AOX: adsorbable organohalogens
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 CLP: Classification Labelling and Packaging (Regulation (EC) No. 1272/2008)
 EAK / AVV: europäischer Abfallschlüsselkatalog (european waste catalogue)
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA: International Air Transport Association
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 RCP: reciprocal calculation procedure
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)
 TRGS: Technische Regel für den Umgang mit Gefahrstoffen
 VbF: Verordnung über brennbare Flüssigkeiten
 VOC: volatile organic compound
 VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe
 WGK: Wassergefährdungsklasse (water hazardous class)
Références littéraires et sources importantes des données
 DGUV: GESTIS-Stoffdatenbank
 ECHA: Classification And Labelling Inventory
 ECHA: Registered Substances
 ECHA: Registered Substances
 EC_Safety Data Sheet of Suppliers
 ESIS: European Chemical Substances Information System
 GDL: Gefahrstoffdatenbank der Länder
 UBA Rigoletto: Wassergefährdende Stoffe